Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 1

Artikel: Le chômage en Grande-Bretagne
Autor: Fehlinger, G.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383801

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le travail collectif du personnel des services publics en faveur de l'économie publique l'engage également à prendre contact avec la classe ouvrière privée. De par cette liaison avec la classe ouvrière privée organisée syndicalement, le comité central de la V. P. O. D. a décidé fin décembre de lancer une action d'entr'aide en faveur des membres syndiqués chômeurs et ayant épuisé leurs indemnités de chômage. Grâce à une augmentation spéciale des cotisations de la V. P. O. D. une somme de fr. 100,000.— doit être réunie en faveur des ouvriers métallurgistes et horlogers et des ouvriers du textile qui n'ont plus droit aux secours de chômage. La Fédération suisse du personnel des services publics a fait partie de tout temps de l'Union syndicale suisse. C'est à elle qu'elle doit de ce que lors du congrès syndical de Lucerne en 1930, après avoir entendu la conférence très instructive du collègue Robert Bratschi, elle se soit exprimée dans une résolution en faveur de l'économie publique.

Le chômage en Grande-Bretagne.

Par *G. Fehlinger*, Genève.

Il n'existe pas de statistique complète sur le chômage en Grande-Bretagne. Durant de nombreuses années, le ministère du commerce en premier lieu, puis le ministère du travail réunirent des données concernant le chômage sévissant parmi les membres de fédérations professionnelles, mais ces dernières ne représentent que la minorité des ouvriers organisés. Par l'introduction de l'assurance-chômage on a pu établir et développer la statistique sur le chômage, laquelle, depuis 1921 englobe la plus grande partie des ouvriers. Le nombre des chômeurs parmi les personnes assurées est établi actuellement toutes les fins de mois, sur la base de carnets de chômage déposés dans les offices de travail. De ce fait, les ouvriers n'ayant pas droit à l'allocation de secours de chômage, et ceux dont les secours sont épuisés, sont également compris dans le chiffre publié tous les mois. En cas de chômage toute personne assurée doit présenter son carnet de chômage à l'office compétent, lors même qu'elle n'exige pas de secours. Lorsque l'assuré recommence son travail il a à remettre son carnet à l'employeur, lequel aura à s'occuper de coller les timbres des cotisations.

Lors du recensement mensuel des chômeurs, on sépare les carnets des assurés dont on sait qu'ils sont entrés dans une industrie non assurée. ou qu'ils sont malades, ou partis ou encore, émigrés. Au cas où l'on ignore ce qu'il est advenu d'une personne assurée victime du chômage, sa radiation du chômage s'effectue deux mois après la dernière présentation à l'Office du travail.

Le nombre total des personnes assurées est établi une fois par année, soit lors de l'échange des carnets de chômage qui a lieu habituellement au début de juillet. Les offices de travail inscrivent

en outre dans les *branches économiques non assurées* les personnes en quête de travail, pour autant qu'elles s'annoncent *volontairement.*

Le tableau ci-dessous tiré de la statistique sur l'assurance donne un aperçu des personnes assurées contre le chômage et du chômage même de 1921 à 1929:

Année	Assurés fin juin	Chômeurs fin juin	Chômeurs moyenne annuelle %
1921	11,081,000	2,429,000	16,6
1922	11,181,000	1,504,000	14,1
1923	11,151,000	1,256,000	11,6
1924	11,280,000	1,045,000	10,2
1925	11,500,000	1,341,000	11,0
1926	11,650,000	1,683,000	12,3
1927	11,750,000	1,039,000	9,6
1928	11,629,000	1,225,000	10,7
1929	11,834,000	1,128,000	10,4

Ces données ne concernent que la Grande-Bretagne *. Le nord de l'Irlande n'est pas compris. La diminution du nombre des assurés en 1928 provient du fait que depuis l'entrée en vigueur de l'assurance-vieillesse les personnes âgées de 65 ans ne font plus partie de l'assurance contre le chômage.

Le tableau comprend aussi bien les chômeurs complets que les chômeurs partiels dont la perte de travail est telle qu'ils ont droit aux secours de chômage lorsqu'ils remplissent les autres conditions prévues par la loi sur le chômage.

Dans la période de 1921 à 1929, malgré la crise économique qui sévit, le nombre des assurés a en général augmenté chaque année. Un léger recul s'est manifesté de 1922 à 1923.

Il ne semble pas qu'en Grande-Bretagne, il y ait de rapports précis entre les oscillations de l'état du chômage et le niveau général des prix. En considérant les chiffres indices des prix de gros pour la moyenne annuelle, on constate qu'ils ont sensiblement baissé de 1920 à 1922, puis ils sont restés stationnaires pendant quelques années, pour baisser insensiblement à partir de 1926. Les prix de détail eurent à peu près la même tendance. Le chômage diminua dans une forte proportion de 1921 à 1924. Depuis, il a peu varié; néanmoins il a été en moyenne moins fort durant les 3 années qui suivirent la grève des charbons qu'avant la grève.

Le nombre total des chômeurs est constamment élevé et les chances de le faire diminuer prochainement par l'amélioration de la situation économique intérieure, sont minimes. D'autre part, l'émigration des chômeurs dans les pays d'outre-mer n'entre pas dans une forte mesure en considération. Grâce à leurs lois, les Etats-Unis ont sensiblement réduit les possibilités d'émigration.

---

* En juillet 1930 on comptait 1,947,000 personnes inscrites dans les offices de travail comme personnes en quête de travail. En novembre ce chiffre fut porté à 2,359,000 ou le 19% des personnes assurées.

D'autres lieux d'émigration, tels que le Canada et l'Argentine ont surtout besoin d'une excellente main-d'œuvre pour l'agriculture, métier auquel la plus grande partie des ouvriers anglais ne peuvent s'adapter. C'est pour les mêmes raisons que les plans prévoyant l'exploitation de la colonisation indigène ont échoué.

*

Le nombre de toutes les personnes en quête de travail qui se sont annoncées aux offices de travail (abstraction faite de 1921) a toujours été inférieur à celui des assurés chômeurs, étant donné que parmi ces derniers la plupart ne sont que des chômeurs partiels.

Les offices de travail publics ont publié les données suivantes concernant les personnes en quête de travail: fin juin 1921, 2,438,000 personnes; 1928, 1,193,000, et en 1929 1,118,000.

Durant les trois dernières années, le chiffre des places annoncées et occupées a été comme suit:

	Places annoncées	Places occupées
1927	1,436,000	1,253,000
1928	1,510,000	1,327,000
1929	1,779,000	1,554,000

Après la guerre, jusqu'en 1926 la plupart des places repourvues concernaient des ouvriers adultes pour des travaux de fondation; puis des manœuvres employés à toutes sortes de travaux, et finalement les ouvriers de l'industrie du bâtiment. Depuis 1927, les ouvriers du bâtiment sont au premier rang, en second lieu figurent les manœuvres et finalement les ouvriers employés aux fondations.

Le service de maison procure la majeure partie des placements des femmes adultes. Viennent ensuite durant plusieurs années le placement d'ouvrières dans l'industrie du coton et d'autres dans l'industrie de la couture.

La politique des hauts salaires.*

Par *Edgard Milhaud,*
Professeur à l'Université de Genève.

I.

L'expression « politique des hauts salaires » peut provoquer des malentendus. Il importe de les prévenir ou de les dissiper. Une définition précise est indispensable. Cette politique ayant ses partisans, ce sont les documents qui traduisent leur conception qu'il faut consulter pour s'en faire une notion, non pas théorique et purement constructive, mais répondant à la réalité.

Il convient de noter en premier lieu ce que n'est pas la politique des hauts salaires. Elle ne consiste pas, comme on paraît souvent le supposer, à demander purement et simplement un

* Discours prononcé le 21 mai 1930 à la réunion du comité directeur de l'Association française pour le progrès social.